

Règlement du tennis club de Bex

La porte d'entrée du club house doit rester fermée en tout temps.

La réservation est obligatoire même si le court est inoccupé à l'arrivée des joueurs.

En cas d'empêchement prière d'annuler au plus vite votre réservation afin de libérer le terrain pour quelqu'un d'autre.

Si vous avez réservé une heure de jeu et que vous n'êtes pas là, la réservation tombe après 15 minutes de retard et le court devient disponible.

Les personnes qui jouent doivent être celles qui ont réservé sur le système de réservation PLUGIN

Les cours sont donnés uniquement par M. Julien Buchs et ses assistants. . Chaque membre du club a droit à 5 invités par année. Le membre du club recevra une facture en fin d'année pour ses invités. Le prix est fixé à CHF 10. — par invité et par heure de jeu.

Avant la fin de votre heure de jeu, le filet doit être passé et les lignes balayées.

La tenue de tennis est obligatoire. Les chaussures doivent être adaptées au terrain (pas de chaussure de ville ou de basket ayant un profil trop marqué qui pourrait abîmer le terrain).

Il est interdit de jouer torse nu, de boire de l'alcool et de fumer sur les courts et dans le club-house.

On ne crie pas sur les terrains et à proximité des courts.

Seul les personnes qui jouent sont admises sur les courts. Les spectateurs restent à l'extérieur des terrains.

Pour des raisons de sécurité, les enfants en bas âge ne sont pas admis à l'intérieur des courts, ni aux abords du mur d'entraînement.

Afin de garder les installations propres, les membres et les visiteurs sont tenus de déposer leurs déchets dans la poubelle.

À la fin du jeu, les courts doivent être refermés à clé.

En cas de non-respect du règlement, le fautif sera exclu du court et en cas de récidive, le comité se réserve le droit d'exclure le membre du club et ce, sans remboursement.

Le comité